



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2024 à 19h00

14 MEMBRES PRÉSENTS SUR 16	Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme PETAT COLLE Annick, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.
1 MEMBRE(S) EXCUSÉ(S)	Mme RAUMEL Karine donne pouvoir à Mme PETAT COLLE Annick
1 MEMBRE(S) ABSENT(S)	Mme LURION Eve-Hélène
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	M. LAMOISE Régis a été désigné par le Conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

- **Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal**

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien tous reçu le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal et s'il y a des remarques.

Le Maire soumet le procès-verbal aux voix. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

1. Redevances d'occupation du domaine public

Fabrice Deliége présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Gestion de la terrasse du foodtruck près du stade

Actuellement il existe un forfait semestriel pour les foodtrucks donc par principe sans terrasse

Création d'un forfait semestriel de 520 € pour une présence permanente

Le propriétaire qui a réalisé l'installation d'une terrasse fixe sans autorisation s'engage à démonter sa terrasse fin octobre.

2. Questions et informations diverses

- Plage d'extinction de l'éclairage public
Actuellement la plage est de 24h-5h.
La réduction de la plage à 23h et à 6h est questionnée :
La majorité des membres ne veut pas modifier
- Projet participatif
1 dossier dans le secteur des Evelottes : extension des agrées + idéalement une tyrolienne dans la plaine des Evelottes en complément du city-stade principalement utilisé par les garçons.
Accord de principe pour que les demandeurs soient associés au choix pour dans un premier temps un portique
- Domaine du bourg et Closerie du bourg
La commune a retrouvé l'ensemble des documents des ouvrages réalisés préalables à une

éventuelle rétrocession à la commune. Une vérification de l'état actuel des ouvrages sera faite par la Mairie

- Chemin privé en limite de la closerie du bourg non aménagé
Le promoteur souhaite la rétrocession à la Mairie. Au vu des éléments, il sera proposé au promoteur de venir s'expliquer devant le conseil municipal
- Ouverture de la médiathèque pendant les vacances d'été
L'association recherche de bénévoles pour limiter les périodes d'ouverture
- Des visites de quartier sont envisagées en octobre pour faire un point d'étapes des aménagements
- Organisation des élections législatives

/

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Régis LAMOISE



Le secrétaire général,
Lucas MORAND



Le Maire,
Nicole CHARROIS

